

## Organisations concernées

### Ministry of Health and Welfare and NCRC

Dénomination	Adresse	Téléphone (Fax)	Email / Site Web
Ministry of Health and Welfare	13, Doum 4-ro, Sejong-si, République de Corée	+82-44-202-2118 F +82-44-202-3910	www.mohw.go.kr
National Center for the Rights of the Child (Korea Adoption Services)	6th Floor of G Tower, 71, Sambong-ro, Jongno-gu, Seoul	+82-2-6283-0476-7, 0482 (English) +82-2-6454-8704 (Français) F +82-2-6283-0498	• familysearch@ncrc.or.kr (English) • familysearch@ncrc.or.kr (Anglais, Français) www.kadoption.or.kr/en/ www.ncrc.or.kr/ncrc-en/

### Services de suivi de l'adoption dans les organismes concernés

Dénomination	Adresse	Téléphone (Fax)	Email / Site Web
Eastern Social Welfare Society Inc.	26, Yeonhui-ro, Seodaemun-gu, Séoul, République de Corée	+82-2-3142-5821 F +82-2-324-3985	postadoption@eastern.or.kr
Holt Children's Services Inc.	22, Yanghwa-ro 1-gil, Mapo-gu, Zeme étage Séoul, République de Corée	+82-2-331-7015-23 F +82-2-331-7029	pas@holt.or.kr/ holtkorea@hotmail.com www.holt.or.kr
Korea Social Services Inc.	42-49, Samyang-ro 162ga-gil, Dobong-gu, Séoul, République de Corée	+82-2-908-9191 F +82-2-908-3344	kssinc@kssinc.org www.kssinc.org
Korea Welfare Services (Social Welfare Services)	21, Nonhyeon-ro 86-gil, Gangnam-gu, Séoul, République de Corée	+82-2-567-8891 F +82-2-552-0887	swspas@kws.or.kr www.kws.or.kr

### Institutions étrangères partenaires de chaque organisme

Agence d'adoption	Pays	Institutions étrangères partenaires	Site Web	N.B.
Eastern Social Welfare Society	États-Unis	AAC (Adoption and Family Network, Inc.)	www.aacadoption.com	
		CHLSS(CHSM) Children's Home Society and Lutheran Social Service of Minnesota	www.chlss.org	
		Lifelink (Bensenville Home Society)	www.lifcfs.org/ lifelinkchanges	fermé
		Love the Children	-	fermé
		CCS (Catholic Community Services)	www.ccsww.org	
		Dillon International, Inc.	www.dillonadopt.com	
		Dillon Southwest		
		Catholic Charities Hawaii	www.catholiccharitie shawaii.org	fermé
		New Beginnings Family and Children's Services, Inc.	www.new- beginnings.org	
		PARSONS Child and Family Center	www.parsonscenter.org	
		LSS (Lutheran Social Services)	www.lssvis.org	fermé
		WACAP	www.wacap.org	fermé
		ASIA (Adoption Services Information Agency)	www.chlss.org	absorbé par CHLSS
		Australia	ACT (Australian Capital Territory) Child and Youth Protection Services	www.community services.act.gov.au
NSW (New South Wales) Department of Family and Community Services	www.community. nsw.gov.au			
QLD (Queensland) Department of Child Safety, Youth and Women	www.csyw.qld.gov. au/child-family			
TA (Tasmania) Department of Communities Tasmania	www.dhs.tas.gov.au			
VIC (Victoria) Department of Health and Human Services	www.dhs.vic.gov.au			
WA (Western Australia) Department of Communities	www.dcp.wa.gov.au/ Pages/Home.aspx			
SA (South Australia) Department for Child Protection	www.childprotection. sa.gov.au/adoption			
NT (Northern Territory) Territory Families	www.nt.gov.au			

États-Unis	Holt International Children's Services	www.holtinternational.org			
	Wide Horizons for Children	www.whfc.org			
	Bethany Christian Services	www.bethany.org			
	Welcome House Social Services of PSBI	www.pearl-s-buck.org	fermé		
	Catholic Charities	www.catholiccharities.org			
	World Association for Children and Parents (WACAP)	www.holtinternational.org			
	CHSFS (Children's Home Society & Family Services)	www.chlss.org			
	The Family Conservancy	www.thefamilycon servancy.org/	fermé		
	Child and Family Service	www.childandfamily service.org	fermé		
	FCVN (Friends of Children of Various Nations)	www.childrenofalna tions.com	fermé		
Norvège	Children of the World	www.verdensbarn.no			
Danemark	DanAdopt	www.danadopt.dk			
France	R.D.S. (Rayon de Soleil)	www.rayondesoleil.net			
Luxembourg	A.J.A.E.(Amicale Internationale d'Aide l'Enfance)	www.aiae.lu			
Korea Social Services, Inc.	États-Unis	Welcome House of Pearl S. Buck International	www.pearlsbuck.org		
		Lutheran Social Service of Minnesota	www.chlss.org		
		Love the Children	-		
		Family Adoption Consultants, Inc.	www.fcscserves.org		
		Wereldkinderen	www.wereldkinderen.nl		
		Danemark	Danish International Adoption	www.d-i-a.dk	
		Suisse	Terre des hommes	www.tdh.ch	
		Korea Welfare Services (Social Welfare Services)	États-Unis	AIAA (Americans for International Aid & Adoption)	www.aiaaadopt.org
				CHSFS (Children's Home Society and Family Services)	www.chsfs.org
				FCA (Family & Children's Agency)	www.familyandchildren sagency.org
SC (Spence Chapin Services to Families & Children)	www.spence-chapin.org				
BF (The Barker Adoption Foundation)	www.barkerfoundation.org				
Catholic Charities	www.catholiccharities.org				
Canada	EDO (Enfant D'orient et d'Occident)			www.enfantsoorient.com	
SR (Sunrise Family Services Society)	www.sunriseadoption.org				
CB (The Children's Bridge)	www.childrensbridge.com				
Suède	AC (Adoptionscentrum)			www.adoptionscentrum.se	
Italie	SRAI (REGIONE PIEMONTE Servizio Regionale per le Adozioni Internazionali)	www.regione.piemonte. it/adoz-internaz			

### Ambassades et consulats coréens à l'étranger offrant le test ADN

Nation	Ambassades et consulats à l'étranger	Tél.	Email	Site Web
États-Unis	Ambassade de la République de Corée aux États-Unis	+1-202-939-5600	generalusa@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-en/index.do
	Consulat général de la République de Corée à New York	+1-646-674-6000	dongpony@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-newyork-en/index.do
	Consulat général de la République de Corée à Los Angeles	+1-213-385-9300	consul-la@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-losangeles-en/ index.do
	Consulat général de la République de Corée à Boston	+1-617-641-2830	kcgboston@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-boston-ka/index.do
	Consulat général de la République de Corée à San Francisco	+1-415-921-2251	consularsf@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-sanfrancisco-en/ index.do
	Consulat général de la République de Corée à Seattle	+1-206-441-1011-4	seattle0404@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-seattle-en/index.do

	France	Consulat général de la République de Corée à Chicago	+1-312-822-9485	chicago@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-chicago-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Atlanta	+1-404-522-1611-3	atlanta@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-atlanta-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Honolulu	+1-808-595-6109	consulatehi@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-honolulu-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Houston	+1-713-961-0186	Con-hu@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-houston-en/index.do
		Agence consulaire de la République de Corée à Dallas	+1-972-701-0180	koreadallas@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-dallas-en/index.do
		Agence consulaire de la République de Corée à Anchorage	+1-907-339-7955	anchorage@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-anchorage-en/index.do
		Agence consulaire de la République de Corée à Hagatna	+1-671-647-6488-9	kconsul_guam@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ us-hagatna-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée en France	+33-011-4753-0101	koremb-fr@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ fr-fr/index.do
		Ambassade de la République de Corée en Suède	+46-018-5458-9400	koremb.sweden@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ se-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée au Danemark	+45-0139-46-0400	korembdk@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ dk-en/index.do
	Norvège	Ambassade de la République de Corée en Norvège	+47-022-54-7090	komor@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ no-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée aux Pays-Bas	+31-0170-740-0200	koreanembassynl@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ nl-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée en Belgique	+32-012-675-5777	eukorea@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ be-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée en Australie	+61-012-6270-4100	australia@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ au-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Sydney	+61-012-9210-0200	consyd@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ au-sydney-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Melbourne	+61-013-9533-3800	conmel@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ au-melbourne-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée au Canada	+1-613-244-5010	canada@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ ca-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Montréal	+1-514-845-2555	montreal@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ ca-montreal-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Vancouver	+1-604-681-9581	vancouver@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ ca-vancouver-en/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Toronto	+1-416-920-3809	toronto@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ ca-toronto-en/index.do
	Allemagne	Ambassade de la République de Corée en Allemagne	+49-030-260-650	koremb-ge@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ de-de/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Francfort	+49-0169-956752-0	gk-frankfurt@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ de-frankfurt-de/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Hambourg	+49-0140-650-677-600	gkhamburg@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ de-hamburg-de/ index.do
		Agence consulaire de la République de Corée à Bonn	+49-01228-943-790	admin-bn@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ de-bonn-de/index.do
		Ambassade de la République de Corée en Suisse	+41-031-356-2444	swiss@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ ch-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée en Belgique	+32-012-675-5777	eukorea@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ be-en/index.do
		Ambassade de la République de Corée en Italie	+39-016-802461	koremb-it@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ it-it/index.do
		Consulat général de la République de Corée à Milan	+39-012-2906-2641	milano@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ it-milano-it/index.do
		Ambassade de la République de Corée au Royaume-Uni	+44-0120-7227-5500	koreanembinuk@mfoga.go.kr	overseas.mfoga.go.kr/ gb-en/index.do

## Foire aux questions



### Quelle est la différence entre déposer la demande d'accès aux origines personnelles auprès du NCRC et la déposer auprès d'un établissement chargé de l'adoption?

Le NCRC et les établissements chargés de l'adoption proposent le service d'accès suivant la même procédure. Seulement, le dossier d'adoption original est détenu par les établissements qui ont directement intervenu dans la procédure d'adoption. Par conséquent, à celui qui présente sa demande pour la première fois ou à celui qui souhaite consulter le dossier original, il est recommandé de se renseigner auprès de ces établissements. Quant au NCRC, qui est rattaché au ministère de la Santé et du Bien-être social sud-coréen, il est compétent pour offrir les renseignements ayant appartenu aux institutions qui ne travaillent plus dans le cadre de l'adoption. Ce n'est qu'à partir de sa deuxième tentative que l'adopté peut choisir de lui adresser sa demande.

### Combien de temps dure la procédure permettant de recevoir les résultats de sa demande?

Bien que la loi précise que les résultats doivent être rendus dans un délai de 45 jours, la localisation des parents biologiques et l'obtention de leurs consentements peuvent demander plus de temps.

### Si jamais il n'y a aucune information sur les parents biologiques ou s'ils sont décédés, est-il possible de rechercher des membres de la famille élargie ou d'autres personnes ayant un lien quelconque avec les parents biologiques?

La loi actuelle sur l'adoption spécifie que seule l'identité des parents biologiques peut être communiquée. L'accès aux renseignements personnels de toute autre personne est limité par la loi.

### Outre leurs adresses, peut-on obtenir d'autres moyens de contact des parents biologiques comme le numéro de téléphone?

Etant donné que la loi coréenne insiste sur la protection des informations personnelles, il n'est pas autorisé de s'enquérir de moyens de contact autres que l'adresse du domicile des parents biologiques inscrite dans le registre national.

### Si les parents biologiques sont décédés ou si leurs adresses n'est pas identifiable, est-il possible de dévoiler leurs informations personnelles contenues dans le dossier d'adoption?

Dans ce cas aussi, sans leur consentement, leur identité ne peut pas être communiquée.

### Lorsque les parents biologiques sont décédés, est-il possible de connaître la raison de leur décès et/ou le lieu de leur enterrement?

Le NCRC ne peut se renseigner que sur leur localisation. Les informations liées à leur décès ne relèvent pas de ses compétences.

# Rechercher ses origines



## famille biologique

## Demande d'accès aux origines personnelles

### Définition?

Conformément à la Loi spéciale sur l'adoption, la personne adoptée a le droit de demander accès aux renseignements sur son adoption auprès des établissements concernés (National Center for the Rights of the Child [NCRC] ou organismes d'adoption).

\* Article 36 de la Loi spéciale coréenne sur l'adoption (relative à l'accès aux origines personnelles)

### Conditions de demande

- La personne adoptée telle que définie conformément à la Loi spéciale sur l'adoption
- L'enfant adopté mineur (moins de 19 ans) peut demander l'accès aux renseignements avec l'accord de ses parents adoptifs.

### Procédure de demande

Catégorie	Dossiers communs	Adopté de moins de 19 ans (mineur)	Demande
Dossiers à déposer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de demande</li> <li>• Copie d'une pièce d'identification (passeport, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers communs</li> <li>• Consentement des parents adoptifs</li> <li>• Copie des pièces d'identité des parents adoptifs</li> </ul>	

\* Positionnez le capteur arrière de votre Smartphone, vers le code QR afin d'afficher le contenu sur votre écran

Modalités de dépôt  
Les demandes de dossier doivent se faire par notre site internet. Après avoir créé un compte sur notre site vous pouvez faire une demande de procédure par le lien ci dessous ou par le QR code <https://kadoption.or.kr/en/>

- Lorsque vous faites votre toute première demande de ce service, vous devez d'abord déposer votre dossier auprès de l'organisme d'adoption concerné. Puis, lorsque vous voudrez renouveler la demande, vous aurez le choix de la déposer soit auprès du NCRC, soit auprès de l'établissement chargé de l'adoption.
- Si l'établissement ne travaille plus dans le cadre de l'adoption ou si aucune information n'existe sur cet organisme, contactez le NCRC pour plus de renseignements.

### Nature des informations transmises sur l'adoption

Catégorie	Éléments	N.B.
Informations de base sur l'adoption	Date d'adoption, raisons justifiant la mise en adoption, âge des parents biologiques à l'époque, nom et prénom d'origine, date et heure de naissance, etc.	Communicables lors de demande d'accès aux renseignements (ces informations sont limitées à celles qui sont vérifiables dans les archives)
Identité des parents biologiques	Nom et prénom des parents biologiques, date de naissance, coordonnées et contacts, tels qu'indiqués à l'époque	Ces informations ne sont communicables qu'avec le consentement des parents biologiques.

## Organigramme du processus de divulgation des informations sur l'adoption



## Processus de divulgation des informations d'adoption

- La personne adoptée effectue la demande d'accès aux origines personnelles auprès du NCRC qui lui fournit via notre site internet les éléments de base concernant son adoption, (pour les autres organisations chargées de l'adoption, les informations sont fournies par mail.)
- Après vérification de l'identité des parents biologiques dans le dossier archivé, elle peut être communiquée à l'adopté sous réserve de leur consentement.
  - Si l'identité des parents biologiques n'a pas été entièrement enregistrée, les localiser est impossible. Dans ce cas, l'adopté peut enregistrer ses données génétiques dans le système de recherche soit auprès des ambassades et consulats coréens à l'étranger, soit à l'Agence nationale de la police en Corée du Sud. Il peut également avoir recours à la presse et aux médias pour rechercher sa famille d'origine.
    - \* Pour savoir comment faire le test ADN ou avoir des pistes pour la presse et les médias, voir la page 5.
- Le NCRC se renseigne pour connaître le lieu de résidence actuel des parents biologiques pour obtenir leur consentement afin de communiquer leurs identités.
  - \* Dans le cas où la demande est faite par les agences d'adoption, celle-ci fait une demande directement au NCRC.
  - Investigations auprès du réseau commun d'informations administratives : Si leurs noms, prénoms et numéros d'identification nationale sont contenus dans le dossier d'adoption archivé, ce système de réseaux pourrait permettre d'identifier leurs adresses actuelles, telle qu'inscrites dans le registre national.
  - Demande de coopération auprès de l'administration locale : Si leurs noms et prénoms, dates de naissance et adresses de l'époque sont identifiables, leurs adresses actuelles peuvent être retrouvées avec l'aide des centres administratifs de la ville concernée.
  - Demande de coopération auprès d'autres services publics : Si leur résidence actuelle n'est pas retrouvée, il va falloir demander des renseignements supplémentaires auprès d'autres organismes concernés.
- Lorsque leurs adresses actuelles sont vérifiées, le NCRC ou l'organisme d'adoption leur envoient un courrier recommandé (3 fois au maximum) afin de vérifier s'ils sont d'accord qu'on communique leurs identités à leur enfant biologique qui avait été adopté.
- S'ils donnent leurs approbations un test ADN sera organisé afin de confirmer le lien de filiation et leurs identités personnelles sera communiquée à l'adopté. En cas de refus ou d'absence de réponse, l'adopté ne pourra pas obtenir leur identité.
- Lorsque l'adopté et ses parents biologiques expriment le désir de se rencontrer, leurs retrouvailles sont organisées, ils seront aidés dans leurs échanges de correspondances avant et après le jour de la rencontre, et une consultation familiale de même que des services d'interprétation et de traduction leur sont offerts.

## Test ADN

Conformément à l'Article 11 de la Loi relative à la protection et au soutien des enfants disparus, l'adopté dont la filiation n'était pas connue avant son adoption peut enregistrer ses données génétiques dans le système de recherche auprès des postes de police coréens ou des ambassades et consulats coréens à l'étranger.

### Conditions à remplir

Les adoptés d'origine coréenne qui ont déposés une demande d'accès à leurs origines, mais dont l'identité des parents biologiques n'a pas pu être vérifiée en raison de l'absence d'information ou incorrectes.

### Comment procéder

Après avoir demandé l'accès à ses origines personnelles et une fois les conditions exigées remplies, il faut se rendre aux postes de police coréens ou aux ambassades et consulats coréens à l'étranger.

Catégorie	Comment faire?
Postes de police coréens	Se présenter muni d'une copie de pièce d'identité, du dossier d'adoption et d'un certificat d'adoption. * Se renseigner dans chaque poste de police pour connaître le département responsable du test ADN.
Ambassades et consulats coréens à l'étranger	<ol style="list-style-type: none"> <li>Demander au NCRC un document attestant le statut d' "enfant adopté sans filiation connue".</li> <li>Choisir l'ambassade à visiter avant d'envoyer le formulaire de demande de ce document avec la copie de pièce d'identité au NCRC par email ou par courrier.</li> </ol> * Voir la liste des ambassades/consulats et le formulaire requis en scannant le code QR à droite. <ol style="list-style-type: none"> <li>Une fois l'attestation "d'enfant adopté sans filiation connue" récupérée auprès du NCRC, contacter l'ambassade afin de faire une réservation pour le test. (Vous munir d'une pièce d'identité et de l'attestation délivrée par NCRC lors de la visite)</li> </ol>

### Démarche

- Les échantillons d'ADN ainsi prélevés dans les postes de police ou dans les ambassades/consulats sont envoyés à l'Institut national coréen de police scientifique en passant par le NCRC afin d'être comparés avec ceux des familles coréennes à la recherche de leur enfant disparu.
- En cas d'identification d'un lien de parenté, le résultat est transmis au demandeur par les postes de police coréens ou les ambassades/consulats à l'étranger. Puis, le NCRC procédera à l'organisation de la rencontre familiale.

## Autres services pour la recherche d'origines

Lorsque les parents biologiques ne peuvent être trouvés en raison du manque d'informations, les adoptés peuvent utiliser les services ci-dessous.

Catégorie	Comment faire?
Rubrique de "Recherche de famille d'origine"	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inscrire et publier son profil sur le site Internet du NCRC.</li> <li>• S'informer sur les profils des familles qui recherchent un enfant d'origine adoptée.</li> </ul>
Utilisation de la presse et des médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adresser une demande par email ou par courrier postal au NCRC en joignant les documents exigés (consentement de traitement des données personnelles, copie de pièce d'identité, dossier d'adoption).</li> <li>• Pour plus d'informations et pour remplir le formulaire, scanner le code QR à droite.</li> </ul>

## Conservation perpétuelle du dossier d'adoption

Le NCRC numérise les dossiers provenant des archives des organismes d'adoption ou des maisons de protection de l'enfant qui ne sont plus en fonctionnement. Ces documents sont mis à la disposition du demandeur d'accès aux origines personnelles.

Pour voir la liste des archives numérisées du NCRC

## Services d'interprétation et de traduction

Des interprètes et des traducteurs volontaires sont disponibles pour la rencontre familiale, les échanges de correspondances, la visite du lieu de naissance ou des maisons de protection de l'enfant.